

11,7 de moyenne et M2

Par **Emingway**, le **07/05/2024** à **23:09**

Bonjour je suis en master 1 droit des affaires dans une fac qui propose différents M2 sur sélection. J'ai eu 12,5 de moyenne au premier semestre malheureusement j'ai raté deux épreuves au second semestre (un oral et un écrit à 5/20) donc j'aurai légèrement moins de 11,5 au second semestre. Les deux sont pris en compte et j'ai peur de ne pas être pris aux master de mon choix.

Quelles chances ai-je d'obtenir un master 2 en droit des affaires sur Paris avec uniquement mon premier semestre (pour les masters dont l'admission ferme début juin) ? Les masters de ma fac demandent les deux semestres et je suis anéanti par le fait de ne pas avoir de mention cette année.

Aussi, l'examen du CAPA est-il déjà subordonné à l'obtention d'un M2 de droit ? Je passe le CRFPA cette année et j'envisageais de faire un master en finance en école de commerce au pire des cas mais j'ai peur de ne pas pouvoir me présenter au CRFPA...

Merci pour vos conseils.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/05/2024** à **07:59**

Bonjour

Article L. 612-6-1 du code de l'éducation :

[quote]

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du

candidat.

[/quote]

Ainsi si les Masters de votre fac ne figure pas dans la liste , c'est déjà illégal !

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587047>

Mais visiblement Paris 1 et 2 y ont mis la plupart de leurs Masters (vérifié tout de même que ceux que vous visez y sont).

Quoiqu'il en soit, il n'en demeure pas moins que vous avez un droit de poursuite en deuxième année. Je vous invite à postuler dans d'autres Universités.

Pour ce qui est du CAPA, il me semble qu'il faut être titulaire d'un M2 au moment de passer les examens finaux du CAPA (et non du CRFPA). Ce qui vous laisse la possibilité d'obtenir un M2 durant votre formation à l'école d'avocat. Plus précisément, il faudra profiter du PPI pour faire un M2 (votre statut d'élève-avocat sera plus pour la sélection).

Toutefois, le mieux reste de poursuivre en M2 directement après votre M1. Donc je reste sur mon premier conseil : postuler dans des M2 d'autres facs.

Par **Emingway**, le **08/05/2024** à **20:07**

Bonsoir Isabelle et merci pour votre réponse,

Ma question était de savoir si un master 2 en finance remplissait les conditions du M2 pour passer le Capa, ou si le M2 doit nécessairement être juridique.

Concernant les M2 en droit, j'ai commencé à postuler dans d'autres facs même si je pense avoir au moins un master dans la mienne.

Merci beaucoup, je vous souhaite une excellente soirée

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/05/2024** à **18:16**

Bonjour

[quote]

Bonsoir Isabelle et merci pour votre réponse,

[/quote]

Alors moi c'est Isidore et même si c'est à la mode je ne compte pas faire une transition ?

Plus sérieusement pour répondre à votre question : non un Master en finance ne permet de s'inscrire au CRFPA (et encore moins au CAPA)

Pour info, vous avez une liste des diplômes équivalents sur le site du CNB

<https://www.cnb.avocat.fr/fr/node/358>